

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 13 septembre à 20h30 s'est réuni
En exercice : 10 le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses
Présents : 7 séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy
Votants : 9 Closet, Maire.
Absents : 3

Exclus : / Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE, Jean-Louis ADDE, Jean-
Pierre LEHADOUEY, Géraldine VALOGNES, Jean-François HERBE, Gaëtan
LE CORVEC
Etaient excusés : MM. Evelyne COANTIEC (donne procuration à Guy
CLOSET), Mathilde MONTIGNY (donne procuration à Jean-Louis ADDE)

Date de convocation : Etaient absents : Jonathan DRAMARD
05/09/2019
Date d'affichage : Secrétaire de séance : Gaëtan LE CORVEC
05/09/2019

Approbation du PV du 9 juillet 2019

Objet : Délibération sur la location de la parcelle ZK 108

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire la location de la parcelle communale cadastrée ZK 108 à Monsieur Didier LEBREUILLY, domicilié 4 rue du Bourg à BRETTEVILLE-SUR-AY, d'appliquer le barème préfectoral et de porter le montant de la location 2019 à 516.72 euros.

Objet : Délibération sur les frais du repas des aînés

Pour le repas des aînés, qui se déroulera le 5 octobre 2019 à l'Espace R. Jabet, le Clos Colas a été retenu. Le tarif comprenant l'apéritif, l'entrée et le plat principal s'élève à 16.50 euros par personne. Quand au dessert, le choix s'est porté sur la boulangerie VIARD de CREANCES et s'élève à 1.62 euros par personne.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces tarifs et autorise Monsieur le Maire à mandater les sommes correspondantes.

Le repas des aînés est offert par la municipalité aux personnes ayant 65 ans et plus. Si cette condition n'est pas remplie, il sera demandé un montant de 15 euros par personne de moins de 65 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches concernant cette délibération.

Objet : Délibération sur le coût des équipements de l'Espace R. Jabet en cas de casse ou de perte

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants en cas de casse ou de perte de matériel :

COUVERTS	MONTANT
VERRE A VIN	1.63 €
VERRE A EAU	
VERRE APERITIF	
FLUTE A CHAMPAGNE	1.67 €
TASSE	0.79 €
CARAFE	3.00 €
ASSIETTE A SOUPE	1.87 €
ASSIETTE PLATE	2.59 €
ASSIETTE A DESSERT	1.88 €
COUTEAU	1.22 €
FOURCHETTE	0.87 €
CUILLERE A SOUPE	0.88 €
CUILLERE A CAFE	0.50 €
PELLE A TARTE	1.22 €

Pour les équipements détériorés (balai, miroir, table, divers), le remboursement correspondra au montant des réparations pris en charge par la commune

Objet : Délibération sur la location de l'Espace R. Jabet pour un repas en semaine

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de rajouter un tarif pour un repas en semaine et de répartir les coûts pour l'Espace R. Jabet à partir du 01/09/2019 suivant le tableau ci-dessous :

PARTICULIERS BRETTEVILLAIS			PARTICULIERS HORS COMMUNE		
MANIFESTATIONS	DUREE	COUT + CHARGES	MANIFESTATIONS	DUREE	COUT + CHARGES
REPAS BAPTEME AUTRES	2 JOURS WEEK-END SEMAINE	100€ + 40€	REPAS BAPTEME AUTRES	2 JOURS WEEK-END SEMAINE	160€ + 40€
REPAS	1 JOUR SEMAINE	60€ + 40€	REPAS	1 JOUR SEMAINE	100€ + 40€
VIN D'HONNEUR GOUTER	1 JOUR WEEK-END SEMAINE	50€ + 40€	VIN D'HONNEUR GOUTER	1 JOUR WEEK-END SEMAINE	100€ + 40€
REUNION	1/2 JOURNEE SEMAINE	/	REUNION	1/2 JOURNEE SEMAINE	/
ASSOCIATIONS BRETTEVILLAISES			ASSOCIATIONS HORS COMMUNE		
MANIFESTATIONS	DUREE	COUT + CHARGES	MANIFESTATIONS	DUREE	COUT + CHARGES
REPAS	2 JOURS WEEK-END SEMAINE	100€ + 40€	REPAS	2 JOURS WEEK-END SEMAINE	160€ + 40€
REPAS	1 JOUR SEMAINE	60€ + 20€	REPAS	1 JOUR SEMAINE	100€ + 40€
VIN D'HONNEUR GOUTER	1 JOUR WEEK-END SEMAINE	50€ + 20€	VIN D'HONNEUR GOUTER	1 JOUR WEEK-END SEMAINE	100€ + 40€
REUNION	1/2 JOURNEE SEMAINE WEEK-END	Gratuit (sauf si rendu sale : 80€)	REUNION	1/2 JOURNEE SEMAINE WEEK-END	Gratuit (sauf si rendu sale : 80€)
CAS PARTICULIER			<i>La salle de la Mairie est mise à disposition gracieusement à toutes les associations et particuliers. Il est nécessaire de réserver au préalable à la Mairie.</i>		
CLUB DU 3EME AGE	2 JEUDIS/MOIS	A titre gracieux (accessibilité)			
OPTIONS	COUT		TOUTES ASSOCIATIONS BRETTEVILLAISES BENEFICIENT DE LA PREMIERE LOCATION ANNUELLE GRATUITE (CHARGES INCLUSES)		
Ménage	80 €				
Couverts	0.70€ le couvert complet				
SONO	30€ avec une caution de 200€				

Objet : Délibération pour la pose de garde corps sur la rampe d'accès à l'Espace R. Jabet

Il est présenté aux conseillers le devis de l'entreprise LENORMAND pour la fourniture et la pose de rampe galvanisée pour un montant de 2 995.95 euros HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.

Objet : Point sur les travaux de clôture à l'Espace R. Jabet et état des lieux de la salle

Un état des lieux de la salle a été réalisé. Les entreprises seront contactées pour vérifier les portes, fenêtres et peintures extérieures. D'autres petits travaux (angles, butées, etc.) seront posés par les bénévoles.

Objet : Délibération sur le montant de la rémunération à accorder à l'agent recenseur

Ce point sera repris au prochain conseil municipal dès réception des informations sur ce sujet par l'INSEE.

Objet : Délibération sur l'installation de deux bacs à marée

Le devis de l'entreprise AUBERT GRAPHIC est présenté pour deux panneaux « bac à marée » d'un montant de 225 euros HT. Ces panneaux seront installés sur deux containers en bois à la cale principale et à la cale de la Charrière du Pilet. Ces deux bacs à marée seront dédiés à la collecte des déchets marins (cordages, verres, ferrailles, plastiques, emballage, chaussures, pneus).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal valide ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.

Objet : Délibération sur l'achat d'une tondeuse

Suite aux coûts des réparations de la tondeuse, il est proposé d'en acquérir une nouvelle au magasin MELAIN MOTOCULTURE pour un montant de 629 euros TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette dépense et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.

Objet : Délibération sur les réparations du tracteur tondeuse (et non débroussailleuse)

Il est nécessaire de réaliser des travaux d'entretien sur le tracteur tondeuse. Il est donc présenté le devis de l'entreprise MELAIN MOTOCULTURE d'un montant de 689.95 euros TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal valide ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.

Objet : Aménagement des deux espaces à l'entrée du bourg

La mise en œuvre du projet débutera courant novembre.

Objet : Installation d'une plaque historique sur la Mairie

Il est proposé d'installer une plaque historique liée à la construction du presbytère en 1777 devenu Mairie de Bretteville en 1976.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'installation de cette plaque et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.

Objet : Inauguration du réseau assainissement collectif le 21 septembre 2019 et point sur les travaux de finition

L'inauguration du réseau assainissement collectif aura lieu le samedi 21 septembre 2019 à 10h30 à la Mairie. Un pot de l'amitié sera servi à l'Espace R. Jabet à l'issue de cette inauguration.

Objet : Avancement sur les effacements de réseaux électriques et de télécommunications rue du Rivage et à la Lucerie

Les effacements des réseaux de télécommunications et d'électricité rue du Rivage ont débuté fin août et devraient se terminer début 2020. Les travaux d'effacements rue de la Lucerie débuteront fin 2019.

Objet : Point sur l'assainissement des vieux parcs à huîtres et du balisage des parcs à huîtres

Il reste encore des fers à retirer. Une démarche est en cours pour mettre en place un balisage afin de signaler les risques.

Objet : Information sur le stationnement des tracteurs sur l'estran suite à l'arrêté préfectoral du 18/06/19 abrogé le 18/07/19

Les 9 articles de l'arrêté du 18/06/19 ont été présentés et commentés au cours de la séance et ont démontré les grandes difficultés d'application notamment pour les articles 1 et 3 interdisant le stationnement des tracteurs sur l'estran et limitant les embarquements au droit des cales. Plusieurs pêcheurs ont exprimé difficultés et interrogations sur ces modalités d'application. Ces remontées ont été immédiatement relayées par le Maire aux autorités compétentes. L'arrêté, finalement abrogé un mois plus tard, sera repris par les autorités, avec le concours des Maires. L'objectif étant de répondre aux diverses problématiques et d'accompagner le prochain arrêté d'un guide pratique regroupant quelques règles d'or ; ceci dans l'intérêt de tous et dans l'attractivité de notre territoire.

Questions diverses :

- La réalisation des éparages des routes communales est prévue courant novembre (à confirmer par le prestataire)
- La rénovation du réseau d'eau potable sur le Bourg et villages attenants est en cours d'étude par le SIAEP

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 minutes.